

FIN DE L'INJUSTICE POUR SYLVESTRE VERGER

Mis hors de cause dans la gestion du musée du Luxembourg
par le Tribunal de Grande Instance de Paris.

*Sylvestre Verger, ex-dirigeant de la société « SVO-Musée du Luxembourg SAS », producteur et organisateur des expositions présentées de 2000 à 2010 au Musée du Luxembourg de Paris, vient d'être **mis hors de cause** des différentes accusations dont il faisait l'objet par une ordonnance de non-lieu datée du 1^{er} juin 2017, rendue par le Tribunal de Grande Instance de Paris.*

Suite à la plainte de Madame Nitti, ancienne directrice des projets des expositions « Renaissance » du Musée, nommée par Sylvestre Verger, une instruction avait été ouverte contre X pour des faits de trafic d'influence, faux, usage de faux et abus de confiance. Ces accusations avaient notamment entraîné l'arrêt des contrats de Sylvestre Verger avec le Sénat et la liquidation de son entreprise.



Alors que Sylvestre Verger n'a jamais été mis en examen dans ce dossier, cette ordonnance de non-lieu vient confirmer les conclusions d'un audit du Sénat sur le Musée du Luxembourg qui avait conclu, dès 2009, que sa gestion était « transparente et sans reproche ».

Ce non-lieu intervient alors que Sylvestre Verger a dénoncé à la justice « la volonté de nuire de la plaignante, avec l'aide d'un haut fonctionnaire, Monsieur Yves Marek, un temps détaché à la présidence du Sénat (de 1999 à 2008) et alors en situation manifeste de conflit d'intérêt. »

En effet, Monsieur Marek, qui avait accès aux courriers de SVO, a créé une société commerciale concurrente et utilisé les contacts des anciens clients de la société et de ses fournisseurs. Malgré les nombreuses plaintes pénales déposées à cet égard par SVO, l'affaire est restée sans suite, y compris lorsque cette dernière a souhaité se constituer partie civile ; la justice ayant alors rendu une décision de « refus d'informer ». Il semble utile de préciser que le Sénat avait porté plainte contre Monsieur Marek, mais cette dernière a été retirée par le Sénat le 17 mars 2008, soit à peine un mois après l'avoir déposée, pour des raisons inconnues. Madame Patrizia Nitti a par ailleurs été condamnée en première instance et par la Cour d'Appel de Versailles dans une autre affaire l'opposant à Sylvestre Verger.

Selon les mots de Christian Poncelet, ancien président du Sénat, Sylvestre Verger a fait « *renaître le Musée de ses cendres* », faisant venir au Musée du Luxembourg près de 6 millions de visiteurs sur 17 expositions de premier plan (Modigliani, Arcimboldo, Philips Collection, Matisse, René Lalique, etc.) Ces expositions auront contribué à donner du Sénat une image dynamique et positive auprès d'un très large public national et international. Jacques Chirac, alors Président de la République, avait salué « la qualité des services qu'il rend à notre pays au prestige duquel son action contribue ».

Sylvestre Verger demande aujourd'hui que des sanctions soient prononcées, à l'heure où les assemblées viennent à se pencher sur la moralisation de la vie publique, et dénoncent ce type de conflits d'intérêts.

Pour toute information supplémentaire ou demande d'interview avec Sylvestre Verger : presse@svoart.com